



CP 136.00 Commission paritaire pour la transformation du papier et du carton

R.E. : Erik Decoo – RSN, Service Secteurs, Bld. Baudouin 8, 1000 Bruxelles

Entrée en vigueur : 1 janvier 2024

Adaptation à partir de la première ouverture des comptes du janvier 2024.

Indexation 0,98 % sur les salaires barémiques ainsi que sur les salaires effectifs.

CP 136.00a Transformation du papier et du carton Salaires barémiques

37 heures/semaine

Classe	salaire horaire
HC	17,1325
01	16,9380
02	16,4939
03	15,8804
04	15,4900
05	14,6989
06	14,2523
07	14,0996

Les fonctions rémunérées en classe 07 obtiennent après 6 mois d'occupation le salaire de la classe 06.

Enseignement à temps partiel et étudiants

	3ème degré - 2ème année - 85%	3ème degré - 1ère année - 75%	3ème degré - 1ère année - 70%
HC	14,5626	12,8494	11,9928
01	14,3973	12,7035	11,8566



CP 136.00 Commission paritaire pour la transformation du papier et du carton

R.E. : Erik Decoo – RSN, Service Secteurs, Bld. Baudouin 8, 1000 Bruxelles

02	14,0198	12,3704	11,5457
03	13,4983	11,9103	11,1163
04	13,1665	11,6175	10,8430
05	12,4941	11,0242	10,2892
06	12,1145	10,6892	9,9766
07	11,9847	10,5747	9,8697

Les étudiants qui ne sont plus soumis à l'obligation scolaire et qui sont engagés dans les entreprises avec un contrat de travail d'étudiant seront rémunérés au minimum conformément aux salaires de la classe 7.

CP 136.00b Fabrication de tubes en papier Salaires barémiques (38h/semaine)

	19 ans - 100%	18 ans - 90%	17 ans - 80%	16 ans - 70%
Catégorie 1	12,4574	11,2117	9,9659	8,7202
Catégorie 2	11,8565	10,6709	9,4852	8,2996
Catégorie 3	11,1322	10,0190	8,9058	7,7925
Catégorie 4	10,9543	9,8589	8,7634	7,6680

Attention: contrôlez le RMMMG (CCT n°43)